



Conseil d'administration

357^e session, Genève, 12-13 juin 2026

Section institutionnelle

INS

Date: 28 mai 2026

Original: anglais

Neuvième question à l'ordre du jour

Rapports du bureau du Conseil d'administration

Deuxième rapport: Renouvellement du mandat de six membres de la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations

1. Le mandat de six membres de la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations, dont les compétences et les contributions sont hautement appréciées, arrive bientôt à échéance. L'augmentation considérable du nombre de ratifications des conventions ayant entraîné une augmentation correspondante du nombre de rapports annuels soumis par les États Membres, le renouvellement de ces six membres semble essentiel pour que la commission puisse mener à bien ses travaux à sa prochaine session (novembre-décembre 2026).
2. Pour chaque renouvellement de mandat proposé, on trouvera ci-dessous un bref exposé présentant les points saillants de la carrière de l'expert concerné et l'importance de sa contribution aux travaux de la commission.

M^{me} Leila AZOURI (Liban)

Membre de la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations depuis 2014, M^{me} Azouri est spécialement chargée d'examiner l'application des conventions relatives à l'administration et à l'inspection du travail, ainsi que des conventions sur la sécurité et la santé au travail, responsabilité qu'elle partage avec d'autres membres de la commission.

M^{me} Azouri s'est beaucoup investie dans les travaux du groupe de travail sur l'Étude d'ensemble intitulée *Atteindre une protection complète contre les accidents du travail et les maladies professionnelles*, que la commission a adoptée à sa session de novembre-décembre 2024. La qualité de son travail est très appréciée des autres membres de la commission.

Docteur en droit, M^{me} Azouri a été professeure de droit du travail à la Faculté de droit de l'Université La Sagesse, à Beyrouth. Elle a été directrice de recherches à l'École doctorale de droit de l'Université libanaise jusqu'en 2017, et professeure titulaire et ancienne directrice de la Faculté de droit de cette même université.

M^{me} Azouri est membre du bureau exécutif de la Commission nationale de la femme libanaise. Elle a également présidé la commission nationale chargée d'établir les rapports soumis par le gouvernement libanais au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) et a exercé des fonctions d'experte juridique auprès de l'Organisation de la femme arabe jusqu'en 2017.

M^{me} Irene KASHINDI (Kenya)

Membre de la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations depuis 2023, M^{me} Kashindi est spécialement chargée d'examiner l'application des conventions relatives à l'emploi et à la politique sociale et des conventions portant sur l'élimination du travail des enfants et la protection des enfants et des adolescents, responsabilité qu'elle partage avec d'autres membres de la commission. Elle a participé activement aux travaux du groupe de travail sur l'Étude d'ensemble concernant la recommandation (n° 205) sur l'emploi et le travail décent pour la paix et la résilience, 2017, que la commission a adoptée à sa dernière session, en novembre-décembre 2025. La qualité de son travail est très appréciée des autres membres de la commission.

M^{me} Kashindi est titulaire d'une licence et d'un master en droit (droit des services financiers) de l'Université de Nairobi.

M^{me} Kashindi est associée au cabinet Munyao Muthama & Kashindi Advocates et exerce depuis plus de dix-sept ans en tant qu'avocate auprès de la Haute Cour du Kenya. Elle est reconnue et renommée au Kenya et à l'échelle internationale en tant qu'experte de premier plan, forte d'une solide expérience dans le domaine de l'emploi et des relations professionnelles. Elle exerce dans les domaines du contentieux commercial et civil ainsi que du règlement extrajudiciaire des différends. Elle plaide régulièrement devant la Haute Cour, le Tribunal de l'emploi et des relations professionnelles, la Cour d'appel et la Cour suprême du Kenya. Par le passé, M^{me} Kashindi a représenté la Law Society of Kenya (Association du Barreau du Kenya) au sein du Comité du règlement du tribunal de l'emploi et des relations professionnelles, qui a pour mission d'établir et de réviser les règles de procédure de ce tribunal, en vertu de la loi de 2011 sur l'emploi et les relations professionnelles.

En ce qui concerne le règlement extrajudiciaire des différends, M^{me} Kashindi est membre de l'Institut agréé des arbitres (Chartered Institute of Arbitrators) (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) et intervient dans le cadre de procédures de médiation, de conciliation et d'arbitrage de conflits du travail. De 2020 à 2023, elle a été membre de la Commission administrative de révision des marchés publics.

M. Alain LACABARATS (France)

Membre de la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations depuis 2017, M. Lacabarats en assure la présidence depuis son élection par ses pairs en 2024. Il est par ailleurs spécialement chargé d'examiner l'application des conventions portant sur la liberté syndicale et la négociation collective, ainsi que des conventions relatives aux salaires, au temps de travail et à la politique et la promotion de l'emploi, responsabilité qu'il partage avec d'autres membres de la commission. M. Lacabarats s'est beaucoup investi dans les travaux du groupe de travail sur l'Étude d'ensemble concernant la recommandation (n° 205) sur l'emploi et le travail décent pour la paix et la résilience, 2017, que la commission a adoptée

à sa dernière session, en novembre-décembre 2025. La qualité de son travail est très appréciée des autres membres de la commission.

M. Lacabarats est titulaire d'un diplôme d'études supérieures (DES) en droit privé et a intégré l'École nationale de la magistrature en 1971. Il est juge à la Cour de cassation, dont il a présidé la troisième Chambre civile et la Chambre sociale. Il a été membre du Conseil consultatif des juges européens (Conseil de l'Europe), vice-président du Tribunal de grande instance de Paris et président de chambre à la Cour d'appel de Paris. M. Lacabarats est membre du service d'aide et de veille déontologique du Conseil supérieur de la magistrature, ancien maître de conférences dans plusieurs universités françaises et auteur de nombreuses publications.

M^{me} Mónica PINTO (Argentine)

Membre de la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations depuis 2017, M^{me} Pinto est spécialement chargée d'examiner l'application des conventions relatives à l'égalité de chances et de traitement, ainsi que des conventions relatives aux peuples autochtones et tribaux, responsabilité qu'elle partage avec d'autres membres de la commission. La qualité de son travail est très appréciée des autres membres de la commission.

Professeure émérite de l'Université de Buenos Aires, M^{me} Pinto est membre de l'Institut de droit international. Elle est avocate et conseillère juridique dans des affaires de droit international public, arbitre et membre de comités ad hoc chargés de se prononcer sur des investissements étrangers. Elle a plaidé et est intervenue à titre d'experte devant des organes et tribunaux universels et régionaux des droits de l'homme, des tribunaux arbitraux et la Cour internationale de Justice, où elle siège en tant que juge ad hoc. M^{me} Pinto est membre de la Cour permanente d'arbitrage (depuis 2022) et du Tribunal permanent de révision du MERCOSUR (2021-2025). Elle a été doyenne de la Faculté de droit de l'Université de Buenos Aires (2010-2018).

Professeure invitée aux universités de Columbia, Paris I, Paris II et Rouen, M^{me} Pinto a enseigné à l'Académie de droit international de La Haye ainsi qu'aux instituts interaméricain et européen des droits de l'homme. Elle a exercé plusieurs mandats pour les Nations Unies dans le domaine des droits de l'homme. Elle est juge et présidente des tribunaux administratifs de la Banque mondiale et de la Banque interaméricaine de développement. Elle est vice-présidente de la Commission consultative pour l'examen des candidatures au poste de juges de la Cour pénale internationale (2013-2018) et membre du Groupe d'experts indépendants chargés de l'examen de la Cour (2020).

M^{me} Mia RÖNNMAR (Suède)

Membre de la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations depuis 2023, M^{me} Rönnmar est spécialement chargée d'examiner l'application des conventions relatives à l'égalité de chances et de traitement, à l'administration et à l'inspection du travail, et aux statistiques du travail, responsabilité qu'elle partage avec d'autres membres de la commission.

M^{me} Rönnmar est titulaire d'un doctorat en droit privé de la Faculté de droit de l'Université de Lund et est vice-chancelière/présidente de l'Université de Malmö en Suède. Elle est en congé de son poste de professeure titulaire de droit privé spécialisée en droit du travail et en relations professionnelles à l'Université de Lund, où elle a également été doyenne de la Faculté de droit pendant six ans, de 2015 à 2020. Elle a été chercheuse invitée à la London School of Economics, à l'Institut universitaire européen et à la Faculté de droit de l'Université de Sydney.

M^{me} Rönnmar possède une vaste expérience de la recherche internationale, comparative et interdisciplinaire en droit du travail et en relations professionnelles. Ancienne présidente de

l'Association internationale des relations professionnelles et du travail (2018-2021), elle a organisé le 19^e congrès mondial de l'association à Lund. Elle a publié de nombreux articles sur divers sujets (droit du travail, égalité et droits de l'homme).

M. Iain ROSS (Australie)

M. Ross est membre de la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations depuis 2023. Il est spécialement chargé d'examiner l'application des conventions relatives à la liberté syndicale et à la négociation collective, et des conventions portant sur les consultations tripartites et la sécurité sociale, responsabilité qu'il partage avec d'autres membres de la commission. Il a participé activement aux travaux du groupe de travail sur l'Étude d'ensemble intitulée *Atteindre une protection complète contre les accidents du travail et les maladies professionnelles*, que la commission a adoptée à sa session de novembre-décembre 2024.

M. Ross est titulaire d'un master et d'un doctorat en droit de l'Université de Sydney et d'un master en administration des entreprises de l'Université Monash. Il a également étudié à la London Business School.

M. Ross a été juge de la Cour fédérale et président de Fair Work Australia jusqu'à sa retraite en 2022. En avril 2023, il a été nommé membre du conseil d'administration de la Reserve Bank of Australia. En décembre 2024, il a été nommé président de la Net Zero Economy Authority de l'Australie. Auparavant, il a notamment été juge de la Cour suprême du Victoria, président du Tribunal civil et administratif du Victoria et vice-président de la Commission australienne des relations professionnelles. Il donne des cours à la Faculté de droit de l'Université de Sydney depuis 1997 et a été nommé professeur associé adjoint de droit en 2004.

M. Ross est également professeur adjoint à la Faculté de commerce de l'Université de Sydney depuis mars 2014. Il a été membre de plusieurs commissions de réforme du droit, parmi lesquelles la Commission de la réforme du droit de Nouvelle-Galles du Sud, le Groupe de travail du tribunal contribuant à la révision du système fédéral de justice civile menée par la Commission australienne de réforme du droit, et la Commission de réforme du droit du Victoria. Il est membre de l'Académie des sciences sociales de l'Australie.

► **Projet de décision**

- 3. Le Conseil d'administration, sur la recommandation de son bureau, renouvelle, pour une période de trois ans, le mandat des six membres suivants de la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations:**
- a) M^{me} L. Azouri (Liban);**
 - b) M^{me} I. Kashindi (Kenya);**
 - c) M. A. Lacabarats (France);**
 - d) M^{me} M. Pinto (Argentine);**
 - e) M^{me} M. Rönmar (Suède);**
 - f) M. I. Ross (Australie).**